

former les Classes de 5. années au lieu de 10. pour mettre plus de proportion entre les âges, & de réduire le nombre des subdivisions de chaque Classe, afin que les Rentiers survivans jouissent de rentes plus considérables, qui est l'objet ordinaire & le plus intéressant des Tontines. A ces Causes, &c.

Cet Edit qui contient 20. Articles, porte en substance : " Qu'il sera créé quatorze-cens 63.
 „ mille livres actuelles & effectives de rentes viagères à prendre sur le produit des droits d'Aides & Gabelles & des cinq grosses Fermes : Que
 „ lesdites quatorze-cens 63. mille livres seront distribuées en 15. Classes; sçavoir, 21. mille
 „ livres dans chacune des trois premières Classes,
 „ la première depuis un an jusqu'à 5. ans accomplis, la deuxième depuis 5. ans jusqu'à 10.,
 „ & la troisième depuis 10. jusqu'à 15. ans; 72.
 „ mille livres à la quatrième Classe depuis 15.
 „ jusqu'à 20. ans, 75. mille livres à la cinquième
 „ depuis 20. jusqu'à 25. ans, 104. mille livres à
 „ la sixième depuis 25. jusqu'à 30. ans, 108.
 „ mille livres à la septième depuis 30. jusqu'à 35.
 „ ans, 140. mille livres à la huitième depuis 35.
 „ jusqu'à 40. ans, 145. mille livres à la neuvième
 „ depuis 40. jusqu'à 45. ans, 180. mille livres
 „ à la dixième depuis 45. jusqu'à 50. ans, 186.
 „ mille livres à la onzième depuis 50. jusqu'à
 „ 55. ans, 96. mille livres à la douzième depuis
 „ 55. jusqu'à 60. ans, 99. mille livres à la treizième
 „ depuis 60. jusqu'à 65. ans, 108. mille
 „ livres à la quatorzième depuis 65. jusqu'à 70.
 „ ans, & 78. mille livres à la quinzième depuis
 „ 70. jusqu'à 75. ans & au-dessus : Que chaque
 „ Classe sera subdivisée; sçavoir, chacune des trois
 „ premières en trois parties, & la quatrième en 9.
 „ parties de 3000. livres chacune, la cinquième
 en